

## **COMMUNIQUÉ**

Pour publication immédiate

le 21 février 2011

### **CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DU MANITOBA**

WINNIPEG – L'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) annonce que son président, M<sup>e</sup> Paul Hesse, prendra un congé d'absence de la présidence jusqu'en octobre 2011. Il sera remplacé durant cette période par le vice-président M<sup>e</sup> Robert Tétrault. M<sup>e</sup> Tétrault devient le porte-parole officiel de l'Association et peut être rejoint au 975-3224. M<sup>e</sup> Hesse demeurera au conseil d'administration comme membre ordinaire.

Les autres membres du conseil d'administration, élus à l'assemblée générale annuelle du 10 novembre 2011, sont:

Trésorier M<sup>e</sup> Guillaume Dragon, Dragon Law Office  
Secrétaire, M<sup>e</sup> Lynne Harrison, Thompson Dorfman Sweatman SRL  
Conseiller, M<sup>e</sup> Robert Dawson, Dawson Law Chambers  
Conseillère, M<sup>e</sup> Solange Buissé, Taylor McCaffrey SRL  
Conseiller, M<sup>e</sup> Denis Guénette, Direction du Contentieux civil  
Conseiller, M<sup>e</sup> Joel Guénette, avocat  
Conseiller, M. Jean-Claude Bernheim, criminologue (non-juriste coopté à la première assemblée tenue après l'AGA)

Le conseil d'administration de l'AJEFM est composé de 9 membres qui parlent couramment le français, incluant huit juristes et un membre communautaire.

De plus, un représentant de la magistrature nommé par le juge en chef de la Cour d'appel du Manitoba, dont monsieur le juge Michel Chartier, a été nommé à titre de personne ressource de l'Association. M<sup>e</sup> Guy Jourdain, du Secrétariat des affaires francophones est aussi personne ressource pour l'AJEFM.